



La Marmite enchantée



Contrat AMAP pour la saison 2019

Entre l'adhérent (nom, prénom) :

Numéro d'adhérent ODAMAP :

Obligatoire

--	--	--	--	--	--	--

AMAP émettrice Deux 1^{ères} lettres du nom S é q u e n c e

Téléphone : _____

Et la productrice :

Audrey Ducros Roggeman

21 route de la Croix Lolet

74420 Habère-Poche

Tél : 06 16 74 47 24

Courriel : lamarmiteenchantee74@gmail.com

Lieux de distribution : Annemasse 36 rue du Château Rouge
Vallée Verte (contacter Audrey par mail pour l'organisation)

Le contrat porte sur l'année **2019**, à raison de **3 distributions** :

les mardis entre 18h30 et 19h45 : 12 mars, 18 juin, et 3 décembre.

Les commandes sont effectuées lors de la signature de ce contrat.

Le versement se fera par chèque à l'ordre de :

La Marmite Enchantée

Aucun remboursement ne sera effectué, excepté en cas de rupture du contrat par le producteur.

Les Produits :

Les produits sont exclusivement composés de fleurs et plantes sauvages cueillies localement (Sureau, Reine des prés, Origan, Pissenlit, Sapin, Tilleul, Acacia, Thym (cueilli en Ardèche) ainsi que des plantes cultivées (Hysope, Mélisse, Romarin) sans aucun produit chimique.

Les paniers seront composés de :

Confifleurs : gelée à base de fleurs et plantes sauvages (Reine des prés, Sureau, Hysope et Mélisse, Acacia, Thym, Romarin, Tilleul...), de sucre, de jus de citron et d'agar-agar biologiques. Les confifleurs s'utilisent comme de la confiture sur des tartines, crêpes, gâteaux, yaourt, nappage de tarte. Pour certaines, comme le Romarin, le Thym, l'Origan, peuvent s'accommoder avec un fromage ou une viande.

Sirops : de fleurs et plantes sauvages (Sureau, Reine des prés, Sapin, Pissenlit, Origan, Hysope, Acacia, Thym, Romarin, Tilleul,...), de sucre bio (+ citron et miel dans certains). Les sirops se boivent avec de

AMAP.LaMarmiteEnchantee@odamap.fr - <https://odamap.fr/amap/amap-la-marmite-enchantee>

l'eau bien fraîche avec une rondelle de citron ou bien chaude cela vous fait une tisane sucrée, lait chaud ou encore en kir, cocktails variés...

NOM : Prénom :

Le parfum des confifleurs et sirops est déterminé par la productrice à chaque distribution de manière à faire découvrir l'ensemble des produits sur la durée du contrat.

Au cas où vous ne souhaiteriez pas une plante en particulier, indiquez le

ici :

Les confifleurs sont à 5 euros et les sirops sont à 4.50 euros pièce. Vous notez le nombre souhaité par distribution :

Date	Nombre de confifleurs	Nombre de sirops	Prix du panier = (Nbre confifleur x 5 €) + (Nbre sirop x 4.50 €)
12 mars			
18 juin			
03 déc			
Total du contrat		€

Le contrat est à déposer en précisant « AMAP La Marmite Enchantée » dans la boîte « Contrat » du local d'OdAmap ou à envoyer à l'adresse postale :

**OdAmap – Maison des associations - Boite 61
Rue du Docteur Baud
74100 Annemasse.**

Fait en 2 exemplaires
(adhérent-producteur)

A
Le.....

Signature de l'adhérent

A
Le

Signature de la productrice